

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 14 MAI 2025

L'AN 2025, le 14 MAI, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

**MM. GRZETICZAK, Président, et RAMPERLBERG, Vice-Président.
MM. DELHAYE et LIEZ, Mme MARICOT et M. Administrateurs.**

**Pouvoirs : M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZETICZAK
M. MUZART, Administrateur, à M. GRZETICZAK**

**Assistés de : MM. DOURLLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux
Adjoints.
Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.
Mmes HERMI, Responsable Gouvernance et PESCE, Responsable Communication
Institutionnelle.**

***Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy
GRZETICZAK, Président.***

ORDRE DU JOUR

VENTE DE LOGEMENTS – CANDIDATURES ACQUEREURS

Dans le cadre de son Plan Stratégique du Patrimoine, le Conseil d'Administration de l'OPH de l'Aisne, lors de sa réunion du 13 décembre 2024, a décidé de poursuivre la vente de logements.

Il est demandé au bureau de se prononcer sur les candidatures d'acquéreurs suivantes :

CORBENY – 5 RESIDENCE DES TILLEULS

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 98 000 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 98 m².

Ce logement, vacant depuis le 03 novembre 2023, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED]
[REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix délibéré de
98 000 €, au titre de résidence principale.

BEAUTOR – 3 RUE FOSSE CANON

Conformément à la législation HLM, une procédure de vente a été lancée auprès de l'ensemble des publics, au prix délibéré par le Conseil d'Administration soit 89 230 € pour ce logement individuel de type 4 d'une surface de 89,9 m².

Une candidature a été présentée et acceptée au bureau du 16 octobre 2024, mais le candidat s'est désisté.

Ce logement, vacant depuis le 23 décembre 2023, fait l'objet d'une candidature.

Il s'agit de [REDACTED]
[REDACTED] qui souhaite en faire l'acquisition au prix de 86 000 € au titre de résidence principale, soit une baisse de prix de 3,62 %.

Madame justifie cette baisse de prix par les travaux d'embellissement à réaliser.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, autorise la vente des logements ci-dessus aux prix et conditions proposés.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

